



## COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE

Département de la Mayenne - Arrondissement de Laval

Mairie – 36, rue Maurice Courcelle  
53240 SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE  
Tél. 02-43-01-11-15

E-mail : [mairie@stjeansurmayenne.com](mailto:mairie@stjeansurmayenne.com)

### ARRETE N° P2026-15

Portant délégation de fonction à

**Monsieur Delphine GAUDRÉ**, Conseillère municipale déléguée

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de déléguer une partie des délégations du maire à Madame Delphine GAUDRÉ,

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : il est donné à Madame Delphine GAUDRÉ, conseillère municipale, délégation de fonction sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- Planification et étude du budget communal
- Révision des tarifs communaux
- Recherche de subventions et financements

**Article 2** : La conseillère municipale déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature sera précédée de la mention « par délégation »

Madame Delphine GAUDRÉ bénéficie de la délégation pour signer toutes les pièces relatives à l'ordonnancement des dépenses et recettes du budget général et des budgets annexes : mandats, titres, bordereaux d'émission, moyens de paiement et ordres de reversement. En remplacement du maire, Madame Delphine GAUDRÉ peut attester du caractère exécutoire.

**Article 4** : la secrétaire générale de mairie est chargée de l'application du présent arrêté et publié dans les formes habituelles. Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et transmis à Madame la Préfète de la Mayenne ainsi qu'à Madame La Trésorière du Pays de LAVAL et notifié à l'intéressée.

Fait à ST JEAN SUR MAYENNE,  
En date du : 30/03/2026  
Le Maire,



Olivier BARRÉ

Notifié le 1/04/2026  
Delphine GAUDRÉ

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

053-215302290-20260330-P2026-15-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2026